

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN NOUVELLE CALEDONIE  
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD**

**ARRETE HC / SAS n ° 01 du 23 février 2018**

**portant désignation des délégués de l'administration au sein des commissions administratives spéciales chargées de la révision de la liste électorale spéciale à l'élection des membres du congrès et des assemblées de province et de la révision de la liste électorale spéciale à la consultation sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté**

**LE COMMISSAIRE DELEGUE DE LA REPUBLIQUE POUR LA PROVINCE SUD,**

- VU la loi organique modifiée n° 99- 209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99- 210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le décret n° 2015-1922 du 29 décembre 2015
- VU le code électoral,
- VU l'arrêté n° 279/HC/DIRAG/BELP du 30 août 2017 fixant la liste des bureaux de vote dans les communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU l'arrêté du 9 mars 2017 portant nomination de M. Denis BRUEL en qualité de commissaire délégué de la République pour la province Sud auprès du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,
- VU l'arrêté HC/DIRAG n° 2017/28 du 27 juillet 2017 portant délégation de signature à M. Denis BRUEL, commissaire délégué de la République pour la province Sud auprès du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,

## ARRETE

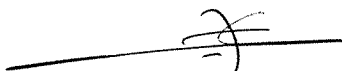
**Article 1<sup>er</sup>** : Les personnes ci-dessous désignées sur le tableau annexé au présent arrêté sont appelées à siéger en qualité de délégué de l'administration au sein des commissions administratives chargées de la révision annuelle ordinaire et complémentaire :

- de la liste électorale spéciale à l'élection des membres du congrès et des assemblées de province
- de la liste électorale spéciale à la consultation

Les délégués de l'administration peuvent en tant que besoin se suppléer entre eux.

**Article 2** : Le secrétaire général du haut-commissariat de République en Nouvelle-Calédonie, le commissaire délégué de la République pour la province Sud sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux maires des communes de la province Sud, aux délégués de l'administration nommés et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Le commissaire délégué de la  
République pour la province Sud

  
Denis BRUEL

**Annexe à l'arrêté HC / SAS n ° 01 du 23 février 2018**  
**Délégués de l'administration désignés sur le périmètre Sud**

Mireille ARNOULD
Ariane BELLEC
Chantal BERGHE
Denis BRUEL
David COULON
Patrick CREVOISIER
Pascale DEPLANQUE
Christophe DE VIVIE DE REGIE
Françoise DI MARTINO
Caroline DINNE
Arielle DION
Matthieu DOLIGEZ
Carole DUJARDIN
Yves DUMONT
Delphine EGAULT
Valélia FAIMATEA
Philippe FROSSARD
Béatrice GENIN
Stéphanie GERNIGON
Francesca GILLES
Daria GUIOMARD
Rose-Marie GUYEN
Isabelle HUEDRO
Dominique HUGUON
Typhaine IWANE
Steven JOOP
Janine KOLATA
Lyne LAMY
Michel LATOUCHE
Maryline LAUTERBACH
Anthony LE MOING
Edwige LEANGA
Lorène LECLERC

Nadège LELAUMIER
Elphy LEPELLETIER
Suzanne LEVY
Yannick MACHORO
Claudine MAHAULT
Hélène MALATREY
Christine MALAVAL
Charlotte MANNEVY
Thérèse MANUFEKAI
Maryline MARESCA
Cécile MILIE
Nadine MISIMOA
Frédéric MOHR
Sophie MOISAND
Ernest NAGES
Eric OURSSAIRE
Camille PEAN
Carène POADJARE
Nathalie PREVOST
Sabine PROUTEAU
Stéphane SAMINADIN
Maéva SAMINE
Romain SAUTEREAU
Isabelle SESMAT
Martine SUCH-SMEETS
Françoise TAUGAMOA
Stéphanie TRABE
Franck TRAVAN
Virginie TRIGALLEAU
Losa VALAO
Galina VERNIER
Sylvia WAGA
Coralie WAGNER
André WANEISI